

Arrêté Préfecture n° 2022- ARS n° 2022-08-002 DIVIS-PAFE n°2022/027 portant désignation des personnes qualifiées pour venir en aide aux personnes prises en charge en établissement ou en service social ou médico-social ou à leur représentant légal

Le Préfet de la Haute-Loire

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

La Présidente
du Département

VU les articles L.311-5, R311-1 et R311-2 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-132 – ars n° 2015-605 – DIVIS-SEMS n° 2015-118 du 30 novembre 2015 portant désignation des personnes qualifiées pour venir en aide aux personnes prises en charge en établissement ou en service social ou médico-social ou à leur représentant légal,

VU la démission de Mme Virginia ROUGIER,

VU les candidatures de Mme Chantal GAILLARD, de Mme Denise BONNEFOY, de Mme Marlène FRAISSANGE, de M. Michel BEYSSAC, de Mme Marie-Thérèse DUBOEUF, de Mme Josiane COUTAREL,

SUR PROPOSITION conjointe de Madame la Directrice départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations, de Madame la Directrice de la Direction de la Vie Sociale du département de la Haute-Loire et de Monsieur le Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : La liste des personnes qualifiées, désignées pour venir en aide aux personnes prises en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, ou à leur représentant légal est arrêté comme suit :

- Aide aux personnes âgées

Coordonnées : Haute-Loire, le Département - Direction de la Vie Sociale -
Service des Etablissements Médico-Sociaux
1 Place Monseigneur de Galard, CS 20310,
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Mail : sems@hauteloire.fr – Tél. : 04 71 07 42 73

Mme Denise BONNEFOY

Mme Chantal GAILLARD

- Aide aux personnes handicapées

Coordonnées : ARS Auvergne - Délégation Départementale 43
8 rue de Vienne, CS 70315,
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Mail : ars-dt43-handicap@ars.sante.fr – Tél. : 04 81 10 64 15

M. Michel BEYSSAC

Mme Marlène FRAISSANGE

- Aide aux personnes en difficultés sociales

Coordonnées : Association Habitat et Humanisme,
9 rue du Petit Vienne,
43000 LE PUY EN VELAY
Mail : haute-loire@habitat-humanisme.org - Tél. : 09 70 75 32 47

Mme Marie-Thérèse DUBOEUF
Responsable bénévole Accompagnement

- Aide à la protection de l'enfance

Coordonnées : Haute-Loire, le Département - Direction de la Vie Sociale -
Service des Etablissements Médico-Sociaux
1 Place Monseigneur de Galard,
CS 20310
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Mail : sems@hauteloire.fr - Tél. : 04 71 07 42 73

Mme Josiane COUTAREL


Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux par voie d'affichage sur le panneau accessible mis à leur disposition.

Article 3 : Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, Monsieur le Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, Madame la Présidente du département dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur de la délégation départementale ARS et Madame la Directrice de la Vie Sociale du département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PUY EN VELAY, le **22 MARS 2022**

P/Le Directeur Général
Le Directeur de la délégation
départementale



Loïc BIOT

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Antoine PLANQUETTE

P/La Présidente,
Le Directeur Général des services
par intérim



Eric CHANAL